

CS Arboriste – élagueur par blocs



Lycée & CFPPA
Saint-Ismier - Grenoble

1 chemin
de Charvinière
38330 St-Ismier

04 76 52 03 63

Formation continue

RNCP39898 (01/01/2025) - Diplôme national de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire

Objectifs de la formation

L'arboriste élagueur doit être capable d'effectuer les choix techniques en autonomie et porter attention à sa sécurité et à celles des tiers (collègues, usagers, clients...). Il doit être en capacité de repérer l'arbre ou les arbres sur lesquels il doit intervenir, observer leur état et les contraintes d'intervention. Il est responsable des choix techniques qu'il met en œuvre ainsi que de la qualité du travail effectué.

Contenus de la formation

La formation composée de trois blocs de compétences

- ▶ **C 1 : Définir une stratégie d'intervention (Réf. D ELA 077 A-BC01)**
 - Réalisation d'un diagnostic sur l'état de l'arbre
 - Elaboration d'un plan d'intervention
- ▶ **C 2 : Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail (Réf. D ELA 077 A-BC02)**
 - Utilisation des techniques d'accès au houppier
 - Déplacements dans un arbre
- ▶ **C 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres (Réf. D ELA 077 A-BC03)**
 - Réalisation des opérations d'entretien et de consolidation
 - Réalisation des opérations de suppression

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET BLOCS DE COMPÉTENCES

Les épreuves se déroulent en Unités Capitalisables (UC). Ce dispositif permet une acquisition indépendante et progressive des blocs de compétences du référentiel de certification, favorisant ainsi une individualisation des parcours de formation. En cas de validation partielle du diplôme, les blocs de compétences acquis le sont définitivement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les apprentissages, en formation diplômante, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Ils sont complétés par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou des participations à des manifestations sur le territoire, voir la région.

DURÉE DE LA FORMATION ET RYTHME EN ENTREPRISE

Formation continue par blocs de compétences : 630 heures au centre de formation et 12 semaines de stage en entreprise.

Le métier

Les activités demandées à un titulaire du **Certificat de Spécialisation Arboriste élagueur** sont :

- Repérer l'arbre sur lequel il doit intervenir, observer et apprécier son état et les contraintes d'intervention.
- Apprécier son mode d'intervention lié aux caractéristiques techniques du chantier.
- S'équiper en fonction des caractéristiques du chantier et en respectant les normes et réglementations de sécurité.
- Intervenir sur tout type d'arbre d'ornement, de toute dimension et en toute situation, en suivant les normes et règles de bonne exécution et de sécurité, en utilisant les techniques et matériels adaptés, et en prenant en compte les conditions de vie et d'environnement de l'arbre.
- Avoir un souci constant de surveillance lié à la sécurité du chantier.

Débouchés

- Ouvrier qualifié en tant qu'arboriste - élagueur dans une entreprise du paysage ou d'élagage ou une collectivité.
- Chef d'entreprise

Coût pédagogique, possibilités de financement et rémunération

Formation continue

Le coût pédagogique du parcours complet est affiché sur le site internet de l'établissement. Un financement complet ou partiel peut être envisagé selon le statut du candidat :

- Les opérateurs de compétences
- France Travail, Conseil Régional
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- Le CPF (Compte personnel de formation)
- L'autofinancement.

La rémunération dépend du statut du candidat à l'entrée en formation :

- Maintien des ARE pendant la formation (voir avec un conseil France Travail)
- Rémunération Région Auvergne Rhône-Alpes, soumise à conditions
- Maintien du salaire selon les employeurs



Modalités d'inscription et conditions d'admission

L'entrée en formation se fait sous réserve de l'obtention du diplôme requis. Il est possible sous conditions de demander une dérogation, qui peut être accordée au cas par cas une décision dérogatoire peut être accordée au cas par cas.

Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective.

Formation continue

Pré-inscription en ligne sur www.edp.educagri.fr obligatoire (éléments à fournir : lettre de motivation, justificatifs d'expériences professionnelles)..

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine de l'élagage. Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.

Le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec le secteur de l'aménagement et de la forêt (baccalauréat professionnel, BP, BTSA).
- ou être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 4, obtenu en France ou à l'étranger, autre que ceux figurant à l'arrêté de création de l'option et en rapport avec le secteur de l'aménagement et de la forêt.
- ou justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein (1 600h) en rapport direct avec le secteur de l'aménagement et de la forêt et être titulaire d'un diplôme de niveau 3.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'établissement met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap. Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin. Si la situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter notre référente Handicap : Mme ALAUX (apprentissage et formation continue - delphine.alaux@educagri.fr).